



Archevêque de Kinshasa

N/Réf. : ARKIN/FAB/0486/19

Objet : **Recommandation**

**Conférence Episcopale Italienne
Comité pour les interventions caritatives
en faveur du Tiers Monde
Circonvallazione Aurelia 50
00-165 Roma, Italie**

Cher Responsable des projets,

Je vous recommande le projet de " *Construction et équipement de l'Ecole EFESIA à Mpsa, dans la Ville Province de Kinshasa* ", initié par Monsieur Benjamin MAKUTU IYENDA, Coresponsable national de la Communauté EFESIA.

La Communauté EFESIA est une Association internationale privée de fidèles, reconnue par l'Archidiocèse, et dont la finalité est la promotion de la culture de la rencontre avec d'autres mouvements, communautés et organisations missionnaires en vue de la recherche d'une véritable paix et unité dans le monde. Dans ses activités, elle entend renforcer l'effectif des écoles viables catholiques, par la construction et l'équipement de l'Ecole Gérard TESTARD dans la zone périphérique de Mpsa à Kinshasa.

Le *coût total du projet est de 289.903,24 \$*. La Communauté *entend contribuer avec 25483,24 \$*, et sollicite un *appui de 264.420 \$* auprès de votre Institution.

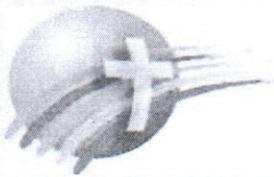
Etant donné que l'objectif du projet est justifié, je vous le recommande vivement pour le financement et vous prie d'agréer, cher Responsable des projets, l'expression de mes sentiments dévoués en Notre Seigneur.

Fait à Kinshasa, le 08 juillet 2019



Fridolin AMBONGO Besungu, Ofm Cap

Archevêque Métropolitain de Kinshasa



Fiche de synthèse du projet

A - PROJET

pag. 1/3

a1 titre

CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DE L'ECOLE EFESIA A MPASA DANS LA VILLE PROVINCE DE KINSHASA

nouveau projet



titre du projet

projet en cours



depuis _____

B - Organisation requérante

b1 dénomination

Communauté chrétienne EFESIA

b2 adresse

2, Avenue Université, Centre diocésain de Pastorale Lindonge, Commune de Limete

b3 téléphone/fax

243 844708658; 243 822075451

b3 e.mail

efesiakin@gmail.com

C - Responsable du projet

c1 prénom, nom

Benjamin MAKUTU IYENDA

c2 e.mail

efesiakin@gmail.com

D - Coordonnées bancaires

d1 nom de la banque

TRUST MERCHANT BANK S.A.

d2 adresse de la banque

LUMBAMBASHI ;1223 AVENUE LUMUMBA

d3 swift

TRMSCD3L

SWIFT

d4 numéro C/C

00017-1201-5570428-0024

C/C N.

d5 IBAN

IBAN

d6 titulaire du compte

Efesias Kinshasa RDC

en-tête: le titulaire du compte doit être l'Organisation requérante - non nominatif

d7 banque intermédiaire

banque intermédiaire

d7 demander à sa banque s'il faut avoir une banque intermédiaire



**E - Contenu du projet
(brève description)**

e - brève description du projet

Ce projet consiste à la construction et Équipement de l'école Gérard Testard en vue de former les enfants à l'esprit Efesia, c'est-à-dire une institution scolaire qui en dehors de l'instruction et la lutte contre l'analphabétisme, éduquera les enfants à la culture de la rencontre avec les autres en vue de bâtir une paix durable dans le monde. Il s'agit d'un cadre idéal pour la préparation des générations Efesia à Kinshasa en particulier et en R.d.congo en général.

Concrètement il s'agit de construire:

-12 salles de classe d'une capacité de 30élèves chacune, pour le niveau primaire et 4 locaux pour les services scolaires(bibliothèque, salle des professeurs, salle d'informatique et un magasin;

-Un bâtiment administratif de 3 locaux devant servir des bureaux pour les administratifs, les professeurs et un pour la bibliothèque;

- Les latrines.

-Équiper ces salles en bancs, en meubles et en matériels et fournitures utiles pour une bonne formation;

- permettre à 360 enfants de Mpasa et environs d'étudier chaque année dans des bonnes conditions et de cultiver l'esprit de culture de la rencontre et de la paix, tel que vise la communauté Chrétienne Efesia.

F - Pays de l'action

f1 Etat

République Démocratique du Congo

f2 Diocèse

Archidiocèse de Kinshasa

f3 Localité (village, ville)

Quartier Mpasa 1, Commune de N'sele, Ville de Kinshasa

G - Période de réalisation

g1 durée années

1,00

date démarrage projet

1/10/19



H - cout du projet

préciser la devise utilisée

euro (x)

dollar Usa (x)

1 **cout total du projet** 289.903,240 \$

euros ou dollars Usa

2 **financement d'autres organisations** 0,00 \$

euros ou dollars Usa

non (x)

oui (x)

nom: _____

nom: _____

nom: _____

3 **apport local** 0,00 \$

euros ou dollars Usa

non (x)

oui (x)

nom: _____

nom: _____

nom: _____

4 **contribution de l'organisation requérante** 25.483,240 \$

euros ou dollars Usa

5 **CONTRIBUTION DEMANDEE** 264.420\$

(5 = 1 - 2 - 3 - 4)

euros ou dollars Usa

notes éventuelles:

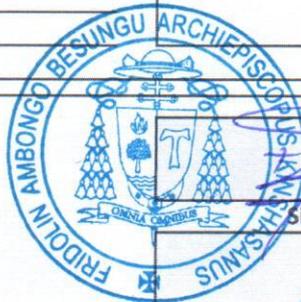
Préciser les tranches de la contribution demandée

année	euros ou dollars Usa	devise locale
2019	264.420 \$	
total	-	-

SIGNATURE FICHE DE SYNTHESE

Kinshasa, le 8/7/2019

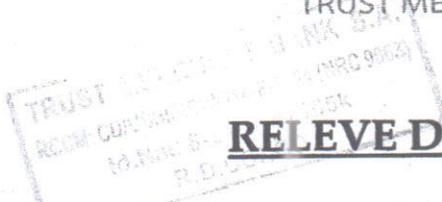
Lieu et date



Signature du Représentant Légal

cachet de l'organisation requérante





RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE

- INTITULE DU COMPTE : **EFESIA RDC/KINSHASA**
- NUMERO DE COMPTE : **00017-11005-55704280001-06 OU 1201-5570428-00-24**
- BANQUE: *Trust Merchant Bank S.A.*
- SWIFT: **TRMSCD3L**
- ADRESSE : **Siège social:1223,Ave,ue Lumumba – Lubambashi**

TRUST MERCHANT BANK S.A.R.L.

Details needed for transfers into accounts with TMB

- Account Name: **EFESIA RDC/KINSHASA**
- Account number: **00017-11005-55704280001-06 OU 1201-5570428-00-24**
- Bank Name: *Trust Merchant Bank S.A.*
- Swift Code: **TRMSCD3L**
- Adresse : **Siège social:1223,Avenue Lumumba – Lubambashi**

C.E.I. Comité pour les actions caritatives en faveur du Tiers Monde

Organisation requérante: Communauté Chrétienne EFESIA

Dénomination du projet: Construction et équipement de l'Ecole EFESIA à Mpsa dans la Ville Province de Kinshasa

Pays concerné: République Démocratique du Congo

FAC-SIMILE BUDGET PREVISIONNEL (principaux postes budgétaires – consulter le règlement concernant les dépenses pouvant être financées– Art. 7 a)

Indiquer exactement la période à laquelle ce budget prévisionnel se rattache :

du ..01../..10../..2019..... au ..30../..05../..2020...

DETAIL DES DEPENSES <i>postes budgétaires</i>	FINANCEMENT DEMANDE A LA C.E.I.	AUTRES ORGANISATIONS	CONTRIBUTIONS LOCALES	APPORT PROPRE	TOTAL
Construction bâtiment scolaire	191.379,010 \$			5.483,24 \$	196.862,250 \$
Construction bâtiment administratif	57.216,980 \$				57.216,980 \$
Bloc sanitaire	15.824,010 \$				15.824,010 \$
Acquisition terrain				20.000,000 \$	20.000,000 \$
TOTAUX indiquer la devise	264.420 \$	0,00 \$	0,00 \$	25.483,24 \$	289.903,240 \$

Indiquez éventuellement sur une autre feuille séparée, le détail des dépenses (par exemple : cout par heure de formation / type de matériel / équipement/ ecc.); **pour les formateurs il est nécessaire d'indiquer la nationalité.**

Les sommes doivent être indiquées en Euros ou en Dollars USA (préciser la devise utilisée).

Si ce budget prévisionnel concerne plusieurs années, il faut également fournir le détail pour chaque année.

LIEU ET DATE ... *KINSHASA, le 16 OCTOBRE 2018*

SIGNATURE LISIBLE ... *[Signature]*



ANNEXE 1 (Art.8 p. 1)

AVANT-PROJET A PRESENTER, DUMENT SIGNE PAR LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ORGANISATION
REQUERANTE, AVEC LA DEMANDE DE FINANCEMENT DONT IL FAIT PARTIE INTEGRANTE

- §1. RESPONSABILITE - L'Organisation requérante signataire de cette demande de financement est la seule responsable à l'égard de la CEI quant au bon aboutissement des activités programmées.
- §2. DUREE - L'Organisation partenaire déclare que les activités financées par la CEI pourront continuer même une fois achevée l'aide de la CEI.
- §3. COFINANCEMENTS – Dans le cadre de projets cofinancés, la CEI ne peut pas accepter la demande si les autres bailleurs de fond ne s'engagent pas à verser la somme qui leur revient.
- §4. VARIATION D'OBJECTIFS, CONTENUS ET FINALITES – En cas de variation d'objectifs, de contenus et de finalités du projet approuvé ou d'une partie de celui-ci ; de réalisation partielle des activités financées ; de comptes rendus financiers incomplets ; la CEI se réserve le droit de suspendre l'allocation des tranches prévues.
- §5. DEMANDE D'AUGMENTATION – Il n'est pas possible de demander une augmentation du financement du projet, ni pendant l'exécution, ni à la fin de celui-ci.
- §6. RETARDS – tout retard de démarrage des activités prévues par le projet supérieur à 3 mois (depuis la réception de la tranche de financement) doit être motivé et immédiatement communiqué à la CEI qui examinera la situation, au cas par cas, pour voir si les intérêts bancaires devront être investis dans ce même projet ou bien déduits de la tranche successive.
- §7. TRANCHES – Le versement des tranches qui suivent la première pourra avoir lieu uniquement après la présentation, la vérification et l'approbation de la part du Service, d'un compte rendu financier complet et sur la base d'une demande spécifique (cf. guide à la reddition des comptes). La CEI se réserve le droit de vérifier l'état d'avancement du projet sur les lieux.
- §8. REDDITION DES COMPTES – Les comptes-rendus financiers devront être complets (cf. guide et formulaires à utiliser pour la reddition des comptes) et signés par le responsable du projet
- §9. DOCUMENTATION – L'Organisation requérante s'engage à conserver les documents originaux des pièces justificatives des dépenses effectivement engagées (factures, reçus, etc.) et à en joindre des copies au compte rendu financier. L'Organisation requérante est consciente du fait que la CEI se réserve le droit de demander la restitution des dépenses non justifiées. Les documents comptables concernant les dépenses doivent être émis au nom de l'Organisation requérante. Au cas où l'Organisation requérante veuille confier à un sujet tiers le déroulement de toutes les activités ou d'une partie de celles-ci, elle devra préalablement demander l'autorisation au Service et fournir une copie des virements bancaires concernant le transfert du financement, ou d'une partie de celui-ci, au sujet tiers en question. Pour que les sujets tiers soient autorisés par le Service à mener les activités en question, ils doivent remplir les conditions requises indiquées dans le Règlement d'Application.
- §10. ANNULATION OU CESSATION DE L'ACTIVITE – Dans le cas d'impossibilité à réaliser le projet (ou une partie de celui-ci) les financements non utilisés, y compris les éventuels intérêts accumulés, devront être immédiatement restitués à la CEI. En cas de cessation des activités de la part de l'Organisation partenaire, cette dernière s'engage à transférer gratuitement au Diocèse local la propriété de tout ce qui a été financé par la CEI (structure, matériel didactique, équipements, instruments, outils, machines etc.).
- § 11. REFERENCE – L'Organisation requérante s'engage à déclarer officiellement que les fonds proviennent de l'Eglise Catholique, qui destine une partie du huit pour mille du produit global découlant de l'IRPEF (*Impôt sur le revenu des personnes physiques*) aux actions caritatives en faveur du Tiers Monde.
- § 12. NOTE D'INFORMATION ET CONSENTEMENT - L'Organisation requérante, aux termes de la Loi en vigueur (D. Lgs 30 juin 2003 n. 196; décret CEI 20 octobre 1999), après avoir lu la note d'information ci-jointe, consent à ce que les données la concernant soient gérées par le Secrétariat Général de la CEI, utilisées pour des fins liés à la procédure, et qu'elles soient communiquées aux Instituts et Organisations qui coopèrent à la réalisation de celle-ci.

L'Organisation requérante accepte également que les données qui la concernent soient communiquées à d'autres Instituts pour être utilisés à des fins d'information et de promotion liés aux activités menées par le Secrétariat Général de la CEI.

Lieu Kinshasa

Date le 8/7/2019

Signature Représentant Légal (lisible) [Signature]

Cachet

Rôle de la personne qui signe:



NOTE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

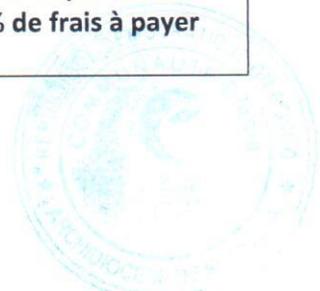
Les données concernant la procédure sont traitées par le Secrétariat Général de la Conférence Episcopale Italienne, organisation ecclésiastique civilement reconnue.

Étant donné le d.lgs. n. 196/2003, le traitement des données aura lieu dans le respect des garanties prévues par le système canonique (Décret général de la Conférence Episcopale Italienne 20 octobre 1999) ; l'on précise que :

- a) les données seront traitées de façon correcte, dans le respect des principes de loyauté, licéité et de protection de la confidentialité du titulaire des données ;
- b) les données recueillies seront traitées, suite au consentement préalable, uniquement aux fins de la présente procédure et des activités lui étant liées ;
- c) les données acquises seront insérées dans la banque de données du Secrétariat Général de la CEI et seront communiquées aux instituts qui coopèrent à la réalisation de la procédure et, suite au consentement préalable, même à d'autres instituts corrélés pour des activités d'information et autres ;
- d) l'octroi des données est obligatoire pour participer à la procédure, tandis qu'il est facultatif pour les activités d'information et de promotion ;
- e) le titulaire du traitement des données est le Secrétariat Général de la CEI ;
- f) l'Organisation concernée peut exercer les droits d'accès, d'intégration, de correction, de notation et d'élimination de ses propres données, en écrivant au responsable/titulaire du traitement des données ;
- g) les données sont traitées, manuellement et numériquement, uniquement par le titulaire du traitement, par le responsable du traitement et par les personnes préposées aux services corrélés ; elles ne sont ni communiquées ni diffusées ni transférées à l'extérieur, à l'exception des cas prévus au point c) et elles sont soumises aux procédures de sécurité idoines.

ECOLE5(secondaire et de Formation Professionnelle)

	INDICATIONS POUR LA REPONSE
1. Quels sont les besoins en matière d'éducation auxquels le projet entend répondre ?	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir un enseignement de qualité sur tous les plans ; - Former les enfants à l'Esprit Efesia ; - Apprendre aux enfants les métiers pour une auto prise en charge ; - avoir un enseignement technique de qualité avec un programme National bien conçu à la réalité actuelle.
2. Y-a-t-il d'autres Etablissements Scolaires publiques ou privés qui travaillent dans le même District/ territoire ?	<p>Oui par Exemple.....</p> <p>Cette Ecole s'adresse aux enfants démunis et riches du quartier Mpasa à l'âge scolaire dont l'éducation Chrétienne fait défaut et étudient dans les écoles non confortables. Les enfants accusent de faiblesses intellectuelles à cause de manque d'encadrement et du non viabilité des écoles existantes. Ce qui veut dire que notre école se veut une école Chrétienne qui préparera les futurs cadres du pays. Car dit-on : « Eduquer un Enfant c'est préparer l'avenir du pays »</p>
3. Quels sont les programmes d'éducation et quel est la structure didactique ?	<p>En général, il y a le programme National bien conçu et adapté à la réalité de chaque Option. Il y a 6 heures de cours et 2heures de pratique pour les options techniques par jour.</p>
4. Quel est le niveau de qualification des professeurs ?	<p>Nous allons recruter les personnels qualifiés universitaires pour chaque domaine. Gradué ou Licencié Agrée.</p>
5. Quels sont/ seront les modalités d'accès des personnes pauvres à l'Etablissement scolaire pour lequel vous demandez le financement ?	<p>L'inscription se fait tout d'abord gratuite. Le frais scolaire est fixé par rapport à l'étude du milieu qui permet à tout le monde d'avoir un accès facile d'étudier.</p>
6. Quels sont les possibilités réelles d'auto financement de l'Etablissement scolaire une fois achevés le soutien de la CEI (qui ne peut être réitéré, en moins de cas exceptionnel et motivés) ?	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des ateliers pour la Mécanique, Coupe et Couture, la Construction, Gestion commerciale et Informatique, la Menuiserie. Exemples : - Entretien le véhicule dans l'atelier Mécanique, - Coudre les uniformes pour la vente, - fabrication des meubles, - fabrication des matériaux de construction.
7. Comment l'Etablissement Scolaire est-il inséré dans le contexte du système d'éducation National du pays ?	<ul style="list-style-type: none"> - Se conformer au programme National du pays moyennant l'Arrêté ministériel et la Notification du Secrétariat Général de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel. - les Ecoles privées supportent les professeurs sans appui de l'Etat avec 60% de frais à payer par les enfants.



I. TITRE DU PROJET :

**Construction et Equipement de l'Ecole EFESIA à MPASA dans la Ville
Province de Kinshasa**

II. ORGANISATION RESPONSABLE DU PROJET

La Communauté Chrétienne EFESIA

1.1. Nature Juridique

La Communauté EFESIA est une association privée internationale de fidèle, de droit diocésain, avec personnalité juridique selon le code de droit canonique de l'Eglise Catholique - CIC- (canon 298 à 311 et 321 à 329).

1.2. Rayon d'action

La Communauté EFESIA est une Association internationale. Elle est implantée en France et dans plusieurs Pays de l'Afrique.

1.3. La finalité et axes d'interventions

La Finalité de la Communauté EFESIA est la promotion de la Culture de la rencontre qui se fait selon trois axes :

- La Rencontre avec d'autres Mouvements, Communautés et organisation missionnaires pour faire advenir le « nous ensemble » pour Dieu et développer un cadre fécond pour vivre la culture de la rencontre ;
- La rencontre avec les pauvres, quelque soit leur culture et religion en leur apportant des services et un soutien utile pour le développement intégral.
- La rencontre avec d'autres cultures et religions et plus particulièrement la religion musulmane « ensemble avec Marie » en vue de la recherche d'une véritable paix et unité dans le monde.

1.4. Les activités de la communauté EFESIA

- L'organisation des séances des rencontres des prières et d'échange et d'approfondissement d'amitié avec d'autres Mouvements et d'autres religions particulièrement les musulmans ;
- L'encadrement, la formation et la scolarisation des enfants démunis et orphelins ;
- La formation professionnelle des jeunes pauvres afin de leur faciliter l'accès à l'emploi en vue de combattre la pauvreté.

1.5. Les contacts de la Communauté EFESIA

a) Au niveau International :

2, Allée de la Pommeraie - 78 112 FOURQUEUX - France.

Contactez **Monsieur GERARD TESTARD** : +33 61 62 65 811
Email : gerardtestard7@gmail.com

- b) **Au niveau de la R.D.Congo :**
Centre Diocésain de pastoral LINDONGE, 2, Avenue de l'Université, Quartier MOSOSO, Commune de Limete, Ville de Kinshasa.

Contactez **Monsieur Benjamin MAKUTU**

Téléphone : +243844708658 ; +243822075451

Email : efesiakin@gmail.com

Paroisse d'implantation : Saint Benoit/ Commune de Lemba/ Lemba terminus.

III. DESCRIPTION DU PROJET

3.1. Résumé du projet

Ce projet consiste à la construction et l'équipement de l'école Gérard TESTARD en vue de former les enfants à l'esprit EFESIA, c'est-à-dire une institution scolaire qui en dehors de l'instruction et la lutte contre l'analphabétisme, éduquera les enfants à la culture de la rencontre avec les autres en vue de bâtir une paix durable dans le monde. Il s'agit d'un cadre idéal pour la préparation des générations EFESIA à Kinshasa et en R.D.Congo en général.

Concrètement il s'agit de construire :

- 12 salles de classe d'une capacité de 30 élèves chacune, pour le niveau primaire et 3 locaux pour les services scolaires (bibliothèque, salle des professeurs, salle d'informatique et un magasin ;
- Un bâtiment administratif de 3 locaux devant servir des bureaux pour les administratifs, les professeurs et un pour la bibliothèque ;
- Les latrines.

3.2. Site de la réalisation du Projet (implantation de l'Ecole)

Le projet se réalisera à Mpsa dans la Commune de la N'Sele non loin de l'Aéroport de N'djili.

3.3. Durée du Projet

De l'installation du chantier à l'inauguration, 8 mois sont prévus pour l'exécution de tous les travaux.

3.4. Bénéficiaires du Projet

Les bénéficiaires de ce projet sont les enfants de Mpsa et environs, soit près de 360, enfants par an, qui étudieront dans des bonnes conditions et bénéficieront d'un enseignement de qualité sur le plan spirituel, social et citoyen.

3.5. Responsable du Projet

C'est le Coresponsable de la Communauté EFESIA Kinshasa, Monsieur Benjamin MAKUTU IYENDA.

3.6. Réalisation du Projet

Ce projet sera réalisé par Communauté EFESIA Kinshasa Rdc, en collaboration avec tous les membres du Comité de Kinshasa, sous le Contrôle permanent du Coresponsable national. Le suivi dudit projet se fera à deux niveau : au niveau internationale par le Responsable de la Communauté EFESIA, Monsieur Gérard Testard et au niveau local par un spécialiste du Bureau d'étude et d'accompagnement des initiatives locales de développement (BEAILD) qui est un bureau des spécialistes en gestion, suivi et évaluation des projets.

3.7. Coût du Projet :

a. Coût total :	289.903,240 \$
➤ Devis du technicien :	269.903,000 \$
➤ Coût d'acquisition du terrain :	20.000,000 \$
b. Contribution de la Communauté EFESIA :	25.483,240 \$
➤ Acquisition terrain :	20.000,000 \$
➤ Une partie de la peinture :	5.483,240 \$
c. Subsidés sollicités :	264.420,000 \$

IV. CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION DU PROJET

4.1. Contexte du projet

Ce projet se réalisera à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, Une grande Ville de 24 communes avec une population près de 11 millions d'habitants de diverses ethnies et des divers courants religieux.

Vu la crise économique qui frappe le pays, la majorité de la population active de la ville vit dans le chômage et dans la débrouillardise.

Le revenu moyen par jour et par ménage ne dépasse pas 1dollars américain par jour.

Les conditions précaires de la population sont plus visibles dans les quartiers périphériques tel est le cas du Quartier MPASA dans la Commune de la N'sele, où se réalisera le projet.

Dans ce quartier, vu la misère dans laquelle est plongé la majorité des parents, il y a un taux élevé d'analphabétisme, une délinquance juvénile criante, un nombre insuffisant d'Etablissement scolaires catholiques et viables, la prolifération des sectes et la malnutrition.

Toute fois le Quartier MPASA présente d'énormes opportunités pour son développement vu sa proximité avec l'Aéroport international de la N'djili car il est la porte d'entrée dans la Ville de Kinshasa.

C'est dans ce Contexte que la Communauté EFESIA dans son programme de l'amitié avec le monde et surtout la rencontre avec les pauvres en vue de les aider à se développer, a initié ce projet.

4.2. Justification du Projet

Pour réduire le taux important d'analphabètes dans le quartier MPASA, pousser beaucoup d'enfants à aller à l'école, combattre la délinquance juvénile criante, il faudrait construire et d'équiper une bonne école dans laquelle les enfants recevront une éducation de qualité et cultiveront un grand esprit de la rencontre avec les autres et seront entraînés à l'éducation à la paix.

Nous rendant compte de l'absence des pareils établissements dans la Contrée et étant interpellés par la situation précaire que nous avons rencontré dans le quartier MPASA, nous Responsable de la Communauté EFESIA Kinshasa, avons trouvé l'urgence d'installer une bonne école qui soit capable d'accueillir un grand nombre d'enfants et de le former à la culture de la rencontre ; une école Privée Catholique où toutes les conditions seront réunies pour un enseignement et éducation chrétienne et citoyenne de qualité.

C'est pourquoi nous avons conçu le présent projet.

V. OBJECTIFS DU PROJET

5.1. Objectif global

Fournir un bon Cadre d'instruction et d'éducation à la culture de rencontre et de paix aux enfants de MPASA et environs dans la Ville de Kinshasa.

5.2. Objectifs spécifiques

- Construire pendant 8 mois, à MPASA, 12 salles de classe de plus ou moins 40 élèves chacune, 3 locaux des services scolaires, 3 locaux Bureaux pour les Travaux administratifs et les latrines.
- Equiper ces salles en bancs, en meubles et en matériels et fournitures utiles pour une bonne formation ;
- Permettre à 360 enfants de MPASA et environs d'étudier chaque année dans des bonnes conditions et de cultiver l'esprit de la rencontre et de la paix.

VI. RESULTATS ATTENDUS (effets du projet)

- 12 salles de classe d'une capacité de 30 élèves chacune, bien construites en matériaux durables et très bien équipées, sont présentes à MPASA après 8 mois des travaux ;
- 3 bureaux bien équipés en matériels didactiques et fournitures pour l'administration, ainsi que des latrines pour le personnel et pour les élèves, construits en matériaux durables, sont présents à MPASA après 8 mois ;
- Plus ou moins 360 enfants de MPASA et ses environs étudient très bien, dans de bonnes conditions, font des bons résultats à la fin de chaque année scolaire, ont cultivé un esprit de rencontre, et vivent en paix entre eux et avec les autres.

VII. STRATEGIES POUR LA REUSSITE DU PROJET ET POUR LE FINANCEMENT FUTUR DES ACTIVITES

a. Pour la réussite du projet

- Une grande mobilisation des fonds auprès des agences d'aide et des personnes de bonne volonté ;
- Une bonne planification et un bon suivi d'activités
- Une bonne gestion des fonds mis à la disposition du Projet et une bonne justification des dépenses ;
- Un bon choix de l'ingénieur et des travailleurs (Main d'œuvre locale)
- L'implication des habitants de MPASA à l'exécution des travaux et à la sécurité du Chantier.

b. Pour le financement futur

- L'exigence d'une petite contribution (financière et/ou matérielle) aux Parents, pour la participation à l'autofinancement de l'école ;
- L'organisation des petits travaux de production (jardin scolaire, champs scolaire) avec les enfants ;
- Recours aux contributions des notables du Quartier et de la Ville de Kinshasa.

VIII. BUDGET DU PROJET EN US\$ (Devis du technicien et autres frais)

Désignation	Bâtiment scolaire	Bloc sanitaire	Bâtiment administratif	Dépenses prévues	CEI financement requis	Autres organismes	Contribution locale	Contribution personnelle
I. REZ DE CHAUSSEE								
1. Travaux préliminaires								
1.1. Installation de chantier et replis	2500,00	820,00	1500,00	4820,00	4820,00			
1.2. Terrassement	2698,84	204,91	1167,60	4071,35	4071,35			
Sous-total Travaux préliminaires	5198,84	1024,91	2667,60	8891,35	8891,35	0,00	0,00	0,00
2. Fondation								
2.1. Béton de propreté à 150 kg/m ³ ép.5cm	520,00	135,30	412,50	1067,80	1067,80			
2.2. Béton semelle	3022,00	547,80	1954,55	5524,35	5524,35			
2.3. Béton armé colonnes	2267,50	166,00	1125,20	3558,70	3558,70			
2.4. Béton armé à 350 kg/m ³ pour longrine	4843,00			4843,00	4843,00			
2.5. Béton de régularisation		462,00	1597,75	2059,75	2059,75			
2.6. Dalle du sol légèrement armée	3534,50			3534,50	3534,50			
2.7. Maçonnerie en moellons	6577,00		8342,50	14919,50	14919,50			
2.8. Maçonnerie en blocs pleins de 20x20x40		1152,75		1152,75	1152,75			
2.9. Béton de sous-pavement		477,00	2226,00	2703,00	2703,00			
Sous-total Fondation	20764,00	2940,85	15658,50	39363,35	39363,35	0,00	0,00	0,00
3. Elévation Rez-de-chaussée								
3.1. Béton armé à 350 kg/m ³ pour colonnes	3482,00		582,00	4064,00	4064,00			
3.2. Béton armé poutre	4638,40		1770,25	6408,65	6408,65			
3.3. Béton armé escalier à 350 kg/m ³	2523,00			2523,00	2523,00			
3.4. Dalle H.D.R. à 350 kg/m ³	17480,00			17480,00	17480,00			
3.5. Maçonnerie en blocs de 15x20x40	7450,00	1498,20	6484,94	15433,14	15433,14			
3.6. Colonnes en béton armé		166,00		166,00	166,00			
3.7. Chaînage + consoles		406,70		406,70	406,70			
Sous-total Elévation rez-de-chaussée	35573,40	2070,90	8837,19	46481,49	46481,49	0,00	0,00	0,00
4. Finition								
4.1. Enduit lisse mur et sous-dalle HDR	3470,00	684,00	2944,70	7098,70	7098,70			
4.2. Menuiserie	16320,00	1401,60	2817,20	20538,80	20538,80			
4.3. Peinture	9397,50	746,10	4097,38	14240,98	14240,98			
4.4. Pavement en ciment lissé	1120,00			1120,00	1120,00			
4.5. Toiture		862,40	8189,64	9052,04	9052,04			
4.6. Plomberie		6093,25	6666,20	12759,45	12759,45			
4.7. Carrelage			1534,98	1534,98	1534,98			
4.8. Electricité			3803,60	3803,60	3803,60			
Sous-total Finition rez-de-chaussée	30307,50	9787,35	30053,70	70148,55	70148,55	0,00	0,00	0,00
II. ETAGE								
1. Elévation								
1.1. Béton armé à 350 kg/m ³ pour colonnes	3706,00			3706,00	3706,00			
1.2. Béton armé poutre à 350 kg/m ³	4638,40			4638,40	4638,40			
1.3. Maçonnerie en blocs de 15x20x40	8964,00			8964,00	8964,00			
1.4. Toiture	9520,50			9520,50	9520,50			
Sous-total Elévation étage	26828,90	0,00	0,00	26828,90	26828,90	0,00	0,00	0,00
2. Finition								
2.1. Enduit lisse sur murs	2900,00			2900,00	2900,00			
2.2. Menuiserie	10380,00			10380,00	10380,00			
2.3. Peinture	5562,75			5562,75	79,51			5483,24
2.4. Pavement en ciment lissé	1120,00			1120,00	1120,00			
Sous-total Finition étage	19962,75	0,00	0,00	19962,75	14479,51	0,00	0,00	5483,24
TOTAL MATERIAUX	138635,39	15824,01	57216,99	211676,39	206193,15	0,00	0,00	5483,24
FRAIS DE TRANSPORT MATERIAUX	6931,76			6931,76	6931,76			
ETUDES	6931,776			6931,76	6931,76			
MAIN D'ŒUVRE	41590,62			41590,62	41590,62			
FRAIS D'ACQUISITION DU TERRAIN	20000,00			20000,00				20000,00
IMPREVUS	2772,71			2772,71	2772,71			
COUT TOTAL	216862,24	15824,01	57216,99	289903,24	264420,00	0,00	0,00	25483,24

Fait à Kinshasa le 16 octobre 2018

Pour EFESIA KINSHASA

Benjamin MAKUTU IYENDA

(Signature)
Coresponsable national

